Centre Educatif Camille Veyron
ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL AUTONOME

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(RC)

Personne Publique :
CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON
1 rue Claude Chappe - CS 84019
38307 BOURGOIN JALLIEU Cedex

Pouvoir adjudicateur :
M. Frédéric ANDRIEUX
Directeur

ELABORATION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE
(CPV 55322000-3)

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Appel d'offres ouvert en application de l'article 14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics

Date et heure limites de remise des offres :
Mardi 21 mai 2024 à 12h00

SOMMAIRE

1 OBJET DE LA CONSULTATION
1.1 Objet du marché
1.2 Caractéristiques principales
1.3 Renseignements relatifs au(x) lot(s)
1.4 Visite des sites
1.5 Lieu d'exécution
1.6 Durée du marché
1.7 Forme du marché

2 CONDITIONS DE CONSULTATION
2.1 Etendue et mode de la consultation
2.2 Déroulement de la consultation
2.3 Modification du dossier de consultation (DCE)
2.4 Forme juridique
2.5 Variante et option du marché
2.5.1 Variante
2.5.2 Option
2.6 Mode de règlement
2.7 Délai de validité des offres

3 DOSSIER DE CONSULTATION
3.1 Contenu du dossier de consultation
3.2 Consultation et téléchargement du dossier de consultation

4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES
4.1 Enveloppe unique : CANDIDATURE et OFFRE

5 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS
5.1 Date limite de réception des candidatures et des offres
5.2 Délai de validité des offres
5.3 Remise des dossiers sur support papier
5.4 Remise des dossiers par voie électronique

6 SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES
6.1 Sélection des candidatures
6.2 Jugement des offres

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Article 1 - Objet de la consultation

1.1- Objet du marché

Le marché a pour objet l'élaboration et la livraison de repas normaux, de repas spéciaux (régimes, adaptés) et de repas de substitution (sans porc, sans viande, etc…) selon le principe de la liaison froide pour l'alimentation des usagers et des professionnels du Centre Educatif Camille Veyron (CECV par la suite).

1.2- Caractéristiques principales

Le CECV regroupe plusieurs établissements :

- L'Institut Médico Educatif (IME par la suite) accueille en journée des enfants et adolescents déficients intellectuels légers, moyens et profonds de 6 à 20 ans ainsi que des enfants et adolescents polyhandicapés de 3 à 20 ans ;
- Le Foyer De Vie (FDV par la suite) de Mozas accueille en journée et en internat de quinzaine des adultes déficients intellectuels moyens ;
- Les Etablissements d'Accueil Médicalisé (EAM par la suite) de Pierre Louve et de Pré Pommier accueillent en internat permanent des adultes déficients intellectuels moyens ou profonds, et/ou psychotiques ou autistes.

Sans engagement et à titre purement indicatif, le nombre de jours d'ouverture moyen sur les 3 dernières années, est de 206 jours mais pourrait évoluer à 212 jours pour l'IME, 257 jours pour le FDV, 365 jours pour les 2 EAM.

1.3- Renseignements relatifs au(x) lot(s)

SANS OBJET

1.4- Visite des sites

SANS OBJET

1.5- Lieu d'exécution

- IME - 40 rue Georges Cuvier - 38300 BOURGOIN-JALLIEU
- IME - Appartement les Ifs – 11 Rue Jean Henri Fabre – 38300 BOURGOIN-JALLIEU
- FDV Mozas – 43 Chemin de Mozas - 38300 BOURGOIN-JALLIEU
- EAM Pré Pommier - rue Aristote - 38300 BOURGOIN-JALLIEU
- EAM Pierre Louve - rue Marcel Pagnol - 38080 L'ISLE D'ABEAU

1.6- Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de **3 (trois) années** non reconductibles, à compter du **30 août 2024**.

1.7- Forme du marché

Le marché est un marché fractionné à bons de commande avec un minimum de commandes conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics.
Le minimum annuel est fixé à cinquante mille repas (50 000).

Article 2 – Conditions de consultation

2.1- Etendue et mode de la consultation

Appel d'offres ouvert passé en application **de l'article 14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics.**

A ce titre, le Centre Educatif Camille Veyron s'autorise à modifier le marché public en cas de besoin.

2.2- Déroulement de la consultation

1. Retrait du dossier de consultation ;
2. Remise de la candidature et de l'offre auprès du pouvoir adjudicateur ;
3. Ouverture des plis par le pouvoir adjudicateur et vérification de la conformité des candidatures ;
4. Examen des offres des candidats ;
5. Choix du titulaire par le pouvoir adjudicateur, après avis de la Commission d'Appel d'offres ;
6. Signature du marché par le pouvoir adjudicateur ;
7. Notification du marché après transmission au contrôle de légalité.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander à visiter l'(es)unité(s) de fabrication et à procéder à une dégustation sur place.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander des compléments d'informations ou des précisions sur l'offre présentée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'interroger les capacités professionnelles et techniques auprès des références citées par le candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats jugés les plus intéressants, notamment sur les ajustements éventuels du cahier des charges et/ou sur les prix.
Les négociations pourront se faire sous la forme d'une ou plusieurs rencontres physiques, par le biais d'échanges téléphoniques (confirmés par écrit) ou par mail. Les invitations à négocier se feront par mail.

Si au terme de la procédure aucune offre n'apparaît appropriée, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de consulter des entreprises qui n'auraient pas répondu à la présente consultation sans procéder à la publication d'un nouvel avis de publicité.
De même, le Centre Educatif Camille Veyron se réserve le droit de ne pas donner suite à ce marché.

2.3- Modification du dossier de consultation (DCE)

La personne publique se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au DCE, au plus tard 7 jours ouvrés (**soit le 03/05/2024**) avant la date limite fixée pour la remise des offres (**21/05/2024 à 12h).**

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir faire aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4- Forme juridique

Entreprise unique, ou en cas de groupement le pouvoir adjudicateur imposera lors de la signature du marché, une forme de groupement de type solidaire.
Une même entreprise ne pourra présenter une offre qu'à un seul titre, soit en qualité de candidat

individuel soit en qualité de membre d'un groupement.

2.5- Variante et option du marché

2.5.1- Variante : Réalisation ou fourniture de repas normaux, spéciaux de type régime ou de substitution **à texture adaptée** (hachée, moulinée, mixée liquide ou semi liquide). Les candidats qui présenteront des offres proposant cette variante sont également tenus de présenter une offre conforme à la solution de base.

2.5.2- Option : Mise à disposition du matériel nécessaire à la conservation des repas (armoire froide positive) et leur remise en température (four).

2.6- Mode de règlement

Le règlement s'effectuera par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et la réglementation en vigueur.
Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours.

2.7- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 3 – Dossier de consultation

3.1- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) et ses annexes (bordereaux de prix ; bordereau des délais et des modifications des commandes) ;
- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

3.2 - Consultation et téléchargement du dossier de consultation

La consultation et le téléchargement du dossier de consultation sont accessibles sous forme dématérialisés sur le site :
https://www.marches-securises.fr
Toute modification du dossier de consultation fera l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.
La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Article 4 – Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures, les offres et les documents associés seront rédigés en langue française. L'unité monétaire utilisée est l'Euro (€).

Toutes les pièces non originales devront être datées et signées et revêtues de la mention « copie conforme à l'original ».

Pour chaque document sur lesquels une signature est exigée, **celle-ci doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat**. Cette personne est soit le représentant légal du candidat, soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Dans le cas d'une transmission électronique et conformément à la législation en vigueur, les opérateurs économiques doivent signer électroniquement les candidatures et les actes d'engagement en présentant un certificat de signature électronique. Ce certificat doit être délivré par une autorité de certification accréditée et permettre de faire le lien entre une personne physique et le document signé électroniquement.

4.1- Enveloppe unique : CANDIDATURE et OFFRE

Forme juridique et capacité économique et financière :

- Lettre de candidature (imprimé DC1) ;
- Déclaration du(es) candidat(s) (imprimé DC2) ;

Capacités professionnelles et techniques :

- Liste des principaux services (**similaires au marché)** effectués au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire. Les prestations du service sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration du candidat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des services ;
- Le(s) numéro(s) d'agrément des services vétérinaires ou le(s) numéro(s) de dispense pour les établissements non agréés.

En cas de groupement, ou de sous-traitant, les pièces sont à fournir pour l'ensemble des membres constituant le groupement ou la sous-traitance.

- Acte d'engagement (ATTRI1) et ses annexes ;
- Bordereau(x) de prix ;
- Bordereau des délais et des modifications des commandes ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) accepté sans aucune modification paraphé, daté et signé ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) accepté sans aucune modification paraphé, daté et signé ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
- Un mémoire technique de vingt pages maximum (hors documents portant sur les exemples de menus et les documents de suivi) comprenant impérativement les pièces suivantes :
    - Les mesures que le candidat compte appliquer pour répondre à l'objectif de sécurité alimentaire ;
        - En matière de nutrition (recommandations du GEM-RCN en vigueur) ;
        - En matière de traçabilité des produits (provenance des produits, emploi de label Bio, utilisation ou non d'OGM, moyens de contrôle…) ;
        - En matière de fabrication des repas (procédés, moyens d'exécution, qualification du personnel, procédures...) ;
        - En matière de livraison des repas (les méthodes de transport, les protocoles, la formation des chauffeurs…).
    - Des précisions quant à la présentation et la composition des repas événementiels ;
    - Des exemples de menus pour 20 repas successifs ;
    - Les animations et formations proposées ;
    - L'organisation et les moyens envisagés pour pallier à toute défaillance ;

- Les modalités de discussion fournisseur-acheteur en cours de marché (commissions des repas, questionnaires, visite du site de fabrication, documents de suivi, documents de liaison, bons de commande…) ;
- Les modalités d'identification du conditionnement des repas (code couleur, marquage…).

Les imprimés DC1, DC2 et NOTI1 sont disponibles gratuitement sur le site **https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics**
Si le titulaire entend recourir aux services d'un sous-traitant étranger, la demande de sous-traitance devra comprendre, outre les pièces prévues au Titre IV, Chapitre 2 du Code des marchés publics, une déclaration du sous-traitant, comportant son identité et son adresse, ainsi rédigée :

"J'accepte que le droit français soit le seul applicable et les Tribunaux français seuls compétents pour l'exécution en sous-traitance du marché **n° CECV-AOA-2024-04 à date d'effet du 30 août 2024**, ayant pour objet « Elaboration et livraison de repas en liaison froide ». Mes demandes de paiement seront libellées en euro(s) et adressées à l'entrepreneur principal ; leur prix restera inchangé en cas de variation de change. Toutes les correspondances que je pourrai adresser à l'administration seront rédigées en français ».

Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des dossiers

5.1- Date limite de réception des candidatures et des offres :

Le mardi 21 mai 2024 – 12 h délai de rigueur.

5.2- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

5.3- Remise des dossiers sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition **sous pli cacheté** soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit déposée contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON
Service Administratif – Appel d'Offres
1, rue Claude Chappe
CS 84019
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex

ATTENTION :

L'enveloppe devra IMPERATIVEMENT porter **les nom et adresse de l'entreprise** ainsi que la mention :

"CECV-AOA-2024-04 - NE PAS OUVRIR"

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation, soit le **mardi 21 mai 2024 – 12 heures,** ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

5.4- Remise des dossiers par voie électronique :

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils répondent aux prérequis techniques et maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme.

PROCEDURE DEMATERIALISEE

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr
Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le retrait des documents électroniques sur la plateforme de dématérialisation https://www.marches-securises.fr n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre. Il a la possibilité d'envoyer son offre soit sous format papier, soit sous forme dématérialisée. Il n'est pas possible de combiner les deux. Le choix du mode de transmission est irréversible.

Tout autre envoi dématérialisé (ex : par mail…) ne sera pas accepté.

Toute offre dématérialisée devra parvenir à destination avant la date et l'heure limite de remise des plis. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les offres dématérialisées qui seraient transmises ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne seront pas prises en compte. (Si la transmission est commencée avant l'heure limite, et se termine après, l'offre sera considérée comme hors délai. Ne pas commencer le transfert trop tardivement.)

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

RECOMMANDATIONS

Il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un antivirus avant envoi.
Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.
Une plate-forme d'assistance téléphonique d'aide à l'envoi et au retrait des plis dématérialisés est disponible au numéro : Assistance entreprises 04 92 90 93 27
Il est recommandé aux candidats de bien vérifier lors de la mise en ligne de leur offre, si sont présent les documents de l'offre ainsi que les signatures électroniques de ses documents.

CONTRAINTES INFORMATIQUES/PRE REQUIS TECHNIQUE

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre, Afin de permettre une dématérialisation optimale tant lors du dépôt de l'offre (coté soumissionnaire) que du décachetage (coté acheteur public), **il est préconisé de ne pas alourdir les documents.**

Afin de pourvoir lire les documents fournis par les candidats sur la plateforme de dématérialisation, les fichiers devront être transmis aux formats suivants : WORD, Excel, ACROBAT (PDF), JPEG.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les soumissionnaires ne devront pas utiliser les fichiers exécutables notamment les « Exe », ni les « macros commandes » inclues dans les documents non exécutables.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://references.modernisation.gouv.fr) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.
Les candidats disposant d'un certificat PRIS V1 sont invités à s'assurer de la conformité au RGS de leur certificat auprès de leur autorité de certification. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Article 6 – Sélection des candidatures et jugement des offres

Le jugement des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics.

6.1 Sélection des candidatures

Les garanties techniques et financières seront jugées notamment au vu des références et/ou des qualifications professionnelles.

6.2 Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse, sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Critère 1 : **Valeur technique : 55 %**
- Critère 2 : **Prix : 45 %**

Chaque offre sera évaluée suivant chaque critère, et notée de 0 à 10, 10 étant la meilleure note.
Conformément à la réglementation, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire, dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations requises.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats devront poser leurs questions uniquement sur le profil acheteur en se connectant au site https://www.marches-securises.fr

Dates limites pour :

• Poser les questions (candidats) :	jusqu'au **lundi 29 avril 2024 inclus**
• Répondre aux questions (pouvoir adjudicateur) :	jusqu'au **mardi 30 avril 2024 inclus**
• Modifier le DCE :	jusqu'au **vendredi 3 mai 2024 inclus**